

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 694

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Constitution fédérale: la grande peur de Berne

Ainsi, semblant ignorer que les grands desseins nécessitent autant de courage que de ténacité, le Conseil fédéral vient de remiser la révision totale de la Constitution au frigidaire des illusions perdues et de la crainte malade.

Il n'y a guère d'autre image pour caractériser une démarche qui n'a de décision que le nom. Enfin, de qui se moque-t-on? Seize ans de travaux approfondis ont permis d'examiner sous toutes les coutures les nombreux problèmes que posent une telle entreprise. Sur la base du texte clair et mobilisateur de la commission d'experts, l'administration a échaudé toutes les variantes possibles et imaginables en tenant compte de manière affinée des résultats de la procédure de consultation. Le Conseil fédéral est convaincu de la nécessité d'une révision totale — il le dit lui-même — et il a tous les éléments en main pour présenter des propositions fermes accompagnées d'un «message». Pourtant, et oubliant qu'il est le gouvernement du pays et que, de plus, la Constitution le nantit d'un droit d'initiative, il préfère soumettre au Parlement une question dont il connaît la réponse. Lorsqu'il aura reçu l'aval des Chambres — car on n'imagine pas que l'autorité suprême de la Confédération puisse prétendre qu'une révision totale n'est pas nécessaire — il se retrouvera exactement dans la situation qui était la sienne avant la séance de jeudi dernier!

L'ENGOUEMENT

Ils étaient pourtant plus de 250 000 à réclamer un exemplaire du projet de 1977, plus de 250 000 à se sentir interpellés, à juger qu'il était grand temps de se livrer à une réflexion globale sur notre système économique et social, la position de l'individu face à l'Etat, la répartition des tâches entre les différentes collectivités publiques, le fonctionnement de nos institutions. Oui, ce projet avait suscité un

engouement inattendu. Quel privilège que celui d'un peuple qui peut se lancer de son propre chef dans une telle entreprise sans y être poussé par quelque révolution ou guerre civile! Et il y eut plus de 20 000 pages de réponses, de suggestions, de critiques et de commentaires.

Au cercle des interlocuteurs habituels des procédures de consultation s'étaient joints les milieux les plus divers, qu'il s'agisse d'associations économiques, professionnelles, ecclésiastiques ou d'organisations féminines, etc., etc.; cela allait de l'Association suisse des paysannes catholiques à la Fédération des romanichels en passant par la Fédération romande immobilière, le Mouvement ATD Quart Monde, la Fédération suisse des éclaireurs et la SPA; plusieurs classes dont les élèves s'étaient manifestement passionnés pour les problèmes soulevés et 531 particuliers qui avaient poussé leur intérêt jusqu'à prendre la plume pour exprimer leur avis... Devant tant d'enthousiasme pour la participation civique, on se prenait à espérer que le «malaise helvétique» touchait à son terme, que l'entreprise collective d'une révision totale allait pouvoir combler le fossé qui se creusait entre l'Etat et les citoyens.

UN PRÉAVIS FAVORABLE

Les résultats de la procédure de consultation — si on les évalue *objectivement* — montraient qu'une assez large majorité était prête à sauter dans le train moyennant quelques améliorations de la sécurité des wagons. Las, les loups hurlèrent tant, si bien et si fort du fond de leurs antres archaïques qu'on finit par croire qu'ils étaient le plus grand nombre et qu'ils avaient raison. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) lui-même se laissa impressionner alors qu'il avait sous les yeux des données qui lui permettaient d'adopter une position ferme. Il est vrai que lorsque les yeux de Chimène sont surtout ceux du Vorort, de l'USAM, de l'Association suisse des banquiers ou de la Société suisse de l'industrie chimique...

Les loups s'acharnèrent essentiellement sur la par-

tie économique du projet, conçue dans une perspective de démocratisation. A les entendre, la propriété allait être vidée de sa substance, la liberté économique réduite à une peau de chagrin. Certes, la commission d'experts — pourtant animée d'un pragmatisme louable — avait peut-être été un peu crue en ne définissant la portée de ces deux droits fondamentaux que de manière négative, savoir en ne garantissant leur libre exercice que dans les limites de la loi. Elle ne cherchait cependant qu'à adapter les structures institutionnelles à la réalité économique d'aujourd'hui et de demain. Car personne n'oserait encore raisonnablement soutenir que la moindre entorse à la liberté économique¹ doit systématiquement passer les sentiers tortueux et chaotiques de la révision constitutionnelle; tout interlocuteur de bonne foi admettra le rôle essentiel de l'Etat dans l'équilibre de l'économie et la nécessité pour lui de disposer d'instruments souples afin de mener sa tâche à bien.

Marqué par les glapissements de la meute, l'avant-projet du DFJP de juin 1982 prévoyait, par exemple, une définition positive de la liberté économique: il laissait à la loi le soin d'en définir le contenu dans les limites des buts constitutionnels fixés de manière exhaustive². Les ambitions en étaient alors déjà réduites à la recherche d'un introuvable compromis; on avait commis l'erreur de vouloir traiter la question comme un banal problème politique de tous les jours. Les résultats ne se firent pas attendre et la consultation interne à l'administration s'apparenta au jeu de massacre, chacun se contentant de tirer la couverture de son côté. Par la suite, on fit encore quelques concessions en supprimant notamment toute référence à la loi pour retomber dans une confusion pas tellement éloignée de celle du régime constitutionnel actuel.

La façon dont fut abordée le chapitre de la constitution économique est caractéristique de la menta-

¹ Ou au droit de propriété.

² Par l'article 31 du même avant-projet.

lité qui a présidé à toute l'entreprise. On n'a pas pu ou pas voulu se rendre compte qu'il y avait là une occasion pour la classe politique et le pays tout entier de se dépasser, de s'affranchir des préjugés et des idées reçues, de regarder enfin haut et loin. Pour cela, il était absolument nécessaire que le projet présente certains aspects d'une alternative afin d'élever le débat et de le rendre fructueux.

Cette triste histoire démontre hélas clairement l'incapacité qui semble être celle du Conseil fédéral à regarder de face les grands problèmes du jour et à proposer de les résoudre lucidement et sereinement. Il se dégage l'impression que son réalisme politique en la matière s'apparente plutôt à une sorte d'opportunisme à la petite semaine.

Il ne reste plus qu'à espérer du Parlement qui sortira des urnes en octobre des ambitions plus haut placées.

P. C.

INDUSTRIE DES MACHINES

KuFu a découvert l'économie

La Société suisse des constructeurs de machines a fêté avec solennité son centième anniversaire. Les problèmes d'intendance ont été renvoyés d'une semaine: 1100 chômeurs partiels supplémentaires chez Brown-Boveri, 500 licenciements chez Tornos-Bechler. Ne pas gâcher l'esprit de la fête, svp.

Discours présidentiel, discours de Jeanne Hersch sur le sens de la technique, pour le supplément d'âme. Et Kurt Furgler, qui décidément n'est pas avare de la bonne parole économique.

Les vagues suscitées par son discours choc de Rüschlikon (DP 692) ne sont pas encore apaisées qu'il remet ça: pas de louanges au jubilaire, mais un exposé serré sur les investissements comparés des Etats-Unis, du Japon et de l'Europe, sur les dangers possibles de l'informatisation des machines: augmentation importante de la productivité,

sans croissance correspondante des postes de travail et du parc de machines d'une part, nécessité d'amortir les investissements considérables par la production de grandes séries d'autre part. En clair, l'apparition de nouvelles machines plus performantes va contribuer à faire baisser la demande. Face à cette contradiction, Furgler ne baisse pas les bras. Les solutions: une production encore plus centrée sur les besoins de la clientèle et, pour les grandes entreprises, la modulation du produit — une sorte de jeu de construction qui permet de multiples combinaisons des différents éléments de la machine. D'où une certaine souplesse face à la demande et la possibilité de produire en série. Le tour est joué. Mais attention: la politique économique qui favorisera cette évolution doit être globale et permanente. Pas question pour l'Etat de n'intervenir qu'au coup par coup.

Kurt Furgler a découvert l'économie. Après le marathon législatif de Justice et Police, il se lance dans la course de fond de la gestion économique. On parierait volontiers que les labyrinthes de l'économie de marché sont plus grisants que les arcanes du droit. Fini le temps des conseillers fédéraux venant lisser le poil des patrons et débiter quelques généralités polies? Le nouveau chef de l'Economie publique n'est pas du genre à inaugurer les chrysanthèmes. Sa mission à lui est d'expliquer pourquoi ils poussent mal et quels sont les modes de culture appropriés.

ROT

Robot

Une pensée du professeur Niehans, de l'Université de Berne (bulletin de la Banque Cantonale Vaudoise, juillet-août 1983), dans un article sur la stratégie monétaire internationale: «(...) Il serait temps que les législateurs se préoccupent sérieusement de faire que la main-d'œuvre soit de nouveau plus concurrentielle par rapport aux robots électroniques.» Le soleil tape dur.

CHAMP-DOLLON

Circulez, il n'y a rien à voir

Evasion de Licio Gelli de la prison préventive de Champ-Dollon. Les enquêtes suivent leur cours. En attendant, l'image de marque de la Suisse, plaque tournante mondiale de l'évasion fiscale, pas de bruit, pas de vague, je ne veux pas le savoir, à propos où en est le franc suisse aujourd'hui, cette image-là se renforce, si c'est encore possible.

Evasion de Gelli ou pas, le maintien en poste du directeur de Champ-Dollon, Michel Hentsch, n'est pas défendable. On le sait depuis longtemps, depuis le rapport de la commission des «sages» qui s'est exprimé clairement sur son cas, on le sait depuis les suicides qui ont marqué les premières années de fonctionnement de la prison. De ce côté-là, rien n'a changé. Et rien ne changera de si tôt, si on considère que ce directeur a reçu l'autorisation de partir en vacances, alors même que l'enquête sur les complicités de Gelli parmi le personnel placé directement sous son autorité n'est pas terminée. Circulez, il n'y a rien à voir.

Pour le reste, l'évasion du «vénérable» confirme, si besoin était, que les notions de secret, de sécurité, de discipline, n'ont rien d'absolu, appréciées de l'intérieur d'un établissement pénitentiaire, aussi moderne soit-il. Et les murs, les caméras, les systèmes de blocage sophistiqués, les vitres incassables? Tout se passe comme si tout ce bric-à-brac plus ou moins électronique devait d'abord rassurer ceux du dehors, ceux qui paient leurs impôts pour que les criminels purgent.

NB. Si Gelli était retrouvé vivant ici ou là, la Suisse aurait aujourd'hui des motifs de demander son extradition, elle aussi. A moins qu'elle ne pousse la politesse jusqu'à s'effacer tout de même devant l'Italie. Pas de vagues.